

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 79

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Cession d'un immeuble à usage de bureaux sis 35 rue du Docteur Fanton à Arles
(13200) au profit de la société F.L Holding

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches - Direction des Etudes de la
Programmation et des Acquisitions
13986**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé la vente de certains biens immobiliers et par délibération du 21 novembre 2004 la Commission Permanente a autorisé la mise en place d'une procédure de vente desdits biens, sous la forme d'un appel à candidatures.

La vente de l'immeuble sis 35, rue du Docteur Fanton à Arles 13200 s'inscrit dans le cadre de cette procédure, laquelle a été actualisée par une délibération du 11 décembre 2015, le Département souhaitant renforcer la dynamique de sa stratégie patrimoniale.

Le bien en question d'une superficie totale utile de 435 m² est élevé de 2 niveaux sur rez-de-chaussée et sous-sol. Il est cadastré AD n° 308, 309 et 312 ; la contenance des parcelles est de 228 m². Ce bien occupé par les services de la DGAS (MDS) est aujourd'hui libre de toute occupation.

Ainsi dans le cadre de la procédure de vente mise en œuvre, à l'issue de la publicité et des visites organisées, une proposition a été retenue.

PROPOSITION

Le 21 juillet 2014, la Commission ad hoc d'ouverture des plis a examiné l'offre de la société F.L Holding au regard des trois critères suivants : le prix, le projet et les garanties financières et a demandé aux services du Département d'engager des négociations.

Le 24 mars 2016, le Comité Technique qui s'est substitué à la Commission ad hoc dans le cadre de la procédure de vente actualisée, s'est réuni afin d'examiner les résultats de la négociation et a proposé de valider l'offre de la société F.L Holding dont le projet consiste en l'aménagement de logements.

La proposition s'élève à 460 000 €, conforme à l'avis de France Domaine et n'est assortie d'aucune condition suspensive.

Ainsi dans l'hypothèse où vous accueilleriez favorablement cette offre, il conviendrait :

- de constater la désaffectation du bien et de le déclasser du domaine public dans le domaine privé du Département,
- d'approuver la cession,
- d'autoriser la signature de l'acte mais également d'un compromis de vente sans condition suspensive, qui prévoira le versement d'une indemnité d'immobilisation de 5% du prix de vente.

INCIDENCE FINANCIERE

Le montant de la cession s'élève à 460 000€ pour l'immeuble sis 35 rue Fanton à Arles (13200).

La recette sera inscrite sur le chapitre 77, fonction 0202, article 775, programme 10093, opération 1005936.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Au bénéfice de ces précisions, et sur proposition de Monsieur le Délégué, je vous serais très obligée de bien vouloir approuver la délibération ci jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL